



COMITÉ LOCAL DE SUIVI DE LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ DU BTP EN MARTINIQUE

FEUILLE DE ROUTE

1 - PRÉAMBULE

La CERC de Martinique a été créée en mars 2018 avec comme objectifs d'assurer une meilleure connaissance du secteur de la Construction, d'une part, et de devenir un lieu de concertation permettant de fédérer les professionnels et les pouvoirs publics autour de problématiques communes, d'autre part.

En 2017, le BTP rassemblait 12,6 % des entreprises et représentait 11,2 % des créations d'entreprises. En 2018, il employait 5 % des effectifs salariés. La crise économique de 2009 a durablement touché le secteur de la Construction qui conserve néanmoins une place importante au sein de l'économie martiniquaise. Fin 2019, l'emploi privé dans la Construction concerne 5650 salariés et l'emploi intérimaire presque 600 ETP (Equivalents temps plein), tandis que le stock d'entreprises dans le secteur s'établit à environ 5700 entreprises au 1^{er} janvier 2019.

Par son ampleur et sa forme, la crise sanitaire et économique de 2020 présente des similitudes avec la crise économique et sociale de 2009 : une majorité de chantiers sont restées à l'arrêt pendant deux mois. Les mesures de confinement instaurées entre le 17 mars et le 11 mai ont porté un coup de frein économique violent et massif : tous secteurs confondus, la perte d'activité a été estimée à -27% en Martinique, selon une note de l'INSEE diffusée courant mai. Quant à la baisse d'activité du secteur de la Construction, elle a été évaluée à -75% au cours de cette période.



2 – MISE EN PLACE DU COMITÉ LOCAL DE SUIVI DE LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ DU BTP

La circulaire du 20 mai (D 20006247) dont l'objet est « *Lever les freins à la reprise d'activité des entreprises du BTP* » précise les pistes pour stimuler et cadrer la reprise des activités du BTP dans les régions. En appui aux préfets de département et région, les CERC régionales sont appelées à jouer un rôle pivot pour accompagner cette démarche et assurer un suivi régulier des indicateurs de reprise de l'activité.

Le Plan national de soutien au secteur du BTP dévoilé par le Gouvernement le 10 juin dernier doit se décliner à l'échelon territorial. Ce Plan doit tenir compte : des projets déjà identifiés, des contraintes spécifiques du territoire (en particulier la situation financière des collectivités publiques) et des différentes propositions de relance déjà formulées par les acteurs locaux.

Au cours des dernières semaines, les chambres consulaires, les organisations professionnelles, mais aussi les collectivités ont formulé des propositions visant à relancer le BTP et plus globalement l'économie martiniquaise.

Conformément à son rôle fédérateur, la CERC se propose de porter un Plan de relance unique auprès des instances locales et nationales. Pour cela, il est nécessaire que les acteurs privés et publics se réunissent et contribuent ensemble aux réflexions afin de lever les freins à la reprise des activités du BTP de manière rapide, efficace et surtout durable.

À cet effet, la CERC a proposé la mise en place un outil de suivi de l'activité du BTP, à travers l'installation d'un « Comité local de suivi de la reprise de l'activité du BTP ». Ce comité se tiendra mensuellement et adoptera une méthodologie – comme celle déployée pour le projet d'adaptation des normes – qui nous permettra d'aboutir à des résultats concrets.

La composition du Comité et sa durée de vie seront décidées lors de la séance d'installation prévue sous quinzaine.



3 – FEUILLE DE ROUTE

La feuille de route du Comité local de suivi de la reprise des activités du BTP veut répondre à l'urgence signalée par les différents acteurs qui, au-delà des aides à la trésorerie, souhaitent avant tout retrouver un **niveau d'activité suffisant** et retrouver de la visibilité. Cette feuille de route vise également à rendre cette relance **durable** en agissant sur des leviers structurels en plus des leviers conjoncturels liés à la crise actuelle. La feuille de route sert à baliser les étapes proposées pour une relance réussie et sa validation par les différents acteurs formaliserait leur engagement à contribuer pleinement à cette réussite.

Cette feuille de route se décline en trois axes :

Axe 1 : Connaître le potentiel d'activité du secteur

La commande publique représente une part prépondérante de l'activité du BTP. Partant de ce constat, le recensement des projets de travaux a été institué afin d'apporter de la visibilité à court, moyen et long terme aux entreprises du BTP et à leurs partenaires, permettant d'apprécier la charge de travail des entreprises et certaines tendances du marché. Ce recensement, qui a vocation à être récurrent, permet de dresser un panorama de l'investissement public ou bénéficiant de financements publics dans le territoire.

Dans la mesure du possible, ce recensement des projets publics est complété par un relevé des projets privés significatifs.

Actions	Echéances	Livrables
1.1/ Lancer une enquête sur les carnets de commande des entreprises	1 ^{er} septembre 2020	Estimation du reste à réaliser pour 2020
1.2/ Procéder à un recensement de la commande publique	1 ^{er} septembre 2020	Catalogue de projets des travaux par catégories
1.3/ Procéder à un recensement des projets des bailleurs sociaux	1 ^{er} septembre 2020	Catalogue de projets des travaux en séparant les projets de réhabilitation et les constructions neuves
1.4/ Procéder à un recensement des permis de construire en instruction pour les projets privés	1 ^{er} septembre 2020	Catalogue des opérations privées projetées



Axe 2 : Lever les freins à la relance des activités

Il s'agit au travers de cet axe de mettre en place les conditions d'une relance rapide, stable et durable.

Actions	Echéances	Livrables
2.1/ Réaliser une enquête mensuelle auprès des chefs d'entreprises	1 ^{er} septembre 2020	Tableau de bord mensuel
2.2/ Mettre en place les conditions de dialogue contradictoire sur les surcoûts Covid-19	15 août 2020 15 septembre 2020	Charte de bonnes pratiques pour prise en compte des surcoûts Covid-19 Mise en consultation du projet de charte Approbation et mise en application
2.3/ Identifier les freins administratifs pour les autorisations à bâtir (permis de construire, démolir, etc..) et proposer une méthode de co-construction pour la résolution des conflits	31 décembre 2020	Fiches méthodologiques

Axe 3 : Communiquer

Il s'agit au travers de cet axe de rendre compte de manière périodique de l'état d'avancement du plan de relance.

Actions	Echéances	Livrables
3.1/ Diffuser des notes mensuelles d'avancement des projets identifiés au travers de l'Axe 1	Continu pendant la durée de vie du comité de relance	Note de suivi mensuelle
3.2/ Organiser des rencontres avec la presse	Continu pendant la durée de vie du comité de relance	Rencontre trimestrielle permettant d'informer la population de la mise en œuvre du plan de relance
3.3/ Organiser des rencontres avec les élus dans les institutions en dehors des réunions du comité	Continu pendant la durée de vie du comité de relance	Rencontres a minima semestrielles selon une programmation à déterminer

Fort-de-France, le 29/07/2020

Yann HONORÉ,

Président de la CERC